



N° 1960 -2014/ARR/DEFE

Date du :

Rapport
à
l'assemblée de la province Sud

OBJET : projet d'arrêté fixant les attributions et l'organisation de la direction de l'économie, de la formation et de l'emploi

PJ: un projet d'arrêté

I – Les motifs.

La province sud comptait, en 2013, 16 642 demandeurs d'emplois. Parmi ceux-ci, on compte de très nombreux jeunes sans qualification, souvent en pertes de repères. Les différentes structures d'insertion suivies par la province (MIJ, Active...) ont ainsi identifié 5 600 jeunes sans formation ni diplôme.

Pour toutes les personnes sans qualification, l'accès à un emploi durable est extrêmement difficile, ce qui est source de précarité et les empêche d'accéder à un « *statut permettant l'autonomie, la confiance en soi et la capacité à contribuer à la vie de la cité* ».

C'est pourquoi l'insertion par l'emploi des publics les plus en difficulté est une priorité du nouvel exécutif provincial.

Dans ce cadre, il est proposé d'ajuster l'organisation de la direction de l'économie de la formation et de l'emploi de la province Sud, dans les trois objectifs suivants :

a) Faciliter le pilotage du projet de « guichet unique » dans le domaine de l'insertion

Dans un contexte budgétaire très contraint, l'exécutif provincial attache une importance toute particulière à améliorer la performance de son administration et des organismes qu'elle subventionne. Or la multiplication de structures ou d'associations intervenant dans le secteur de l'insertion augmente les coûts à la charge de la province et dégrade la lisibilité de l'action provinciale sur la thématique de l'insertion.

Aussi, il est envisagé de regrouper les personnels et structures intervenant sur l'accueil, l'information, la remise à niveau, la formation et/ou l'accompagnement des publics en grandes difficultés au sein d'un « guichet unique ».

b) Rendre plus efficace et lisible l'action de la province Sud dans ce domaine

L'organisation actuelle de la DEFE n'est plus adaptée pour faire face aux priorités fixées par l'exécutif :

- La forte augmentation du nombre de chantiers d'insertion inscrite au projet de BP 2015.
- La redynamisation du réseau des médiateurs provinciaux, dont le rattachement au secrétariat général limite l'efficacité (17 agents).
- La nécessité d'un suivi plus étroit des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion, d'une prévention accrue des publics concernés et d'une coordination renforcée avec le monde de l'entreprise.

c) Animer et coordonner les actions sur Saint-Louis

Le comité de pilotage de Saint-Louis qui s'était réuni régulièrement de 2005 à 2009 a été remis en place suite à une délibération du 11 septembre 2014. Cette instance est chargée d'animer et de coordonner les actions développées sur le territoire de la tribu de Saint-Louis en matière notamment de formation, d'insertion, d'activités éducatives, culturelles, sportives ou de loisirs, d'infrastructures et de services publics.

II - Les principes généraux de la réorganisation.

Il est proposé :

- o de transformer le bureau de la DEFE en charge des chantiers d'insertion (BII) en un service auquel sera confié le pilotage de toutes les actions provinciales en matière d'insertion des personnes en difficulté ;
- o de transférer dans ce service le réseau des médiateurs provinciaux afin de leur offrir un encadrement et une formation spécialisés dans l'insertion, et ainsi améliorer la connaissance et le traitement des publics les plus fragiles.
- o de confier à ce service le pilotage, au travers notamment de conventions d'objectifs, des actions d'insertion menées par les partenaires de la Province : MIJ, Ecole de la 2^{ème} chance, RSMA, etc. Ce service devra à ce titre évaluer l'efficacité de l'action de ces partenaires, rendre plus lisibles les actions menées, et préparer la mise en place future du guichet unique d'insertion.

III - La réorganisation

La DEFE, qui était organisée en quatre services (SAF, SDE, SEP, SFAI), sera désormais composée de cinq services :

- Le SAF (service administratif et financier), le SDE (service du développement économique) et le SEP (service emploi et placement) seront inchangés.
- Le SFAI (service de la formation de l'accompagnement et de l'insertion), qui comprenait trois bureaux, sera dorénavant composé des deux bureaux en charge d'accompagnement et de formation des demandeurs d'emploi vers l'emploi (dix agents):

- le bureau des publics prioritaires (travailleurs handicapés et public orienté par les assistantes sociales...),
- le bureau de la formation, de l'accompagnement et de l'orientation qui accompagne vers l'emploi le public et qui gère tous les dispositifs de formations.

Compte tenu du transfert des missions d'insertion vers un nouveau service, il est proposé de renommer ce service en « service de la formation de l'accompagnement et de l'information », l'acronyme SFAI restant inchangé.

- Le service nouveau, dénommé « service de médiation, d'insertion et de prévention » (SMIP), sera composé de six personnes et de onze agents sous contrat provincial d'insertion citoyenne. Il aura comme mission la gestion, le pilotage et l'évaluation des actions d'insertion menées par la province en faveur des publics les plus en difficultés. Il se verra rattacher le bureau des médiateurs, qui sont le relais de la collectivité auprès des publics les plus en difficultés.

Tel est l'objet du projet de l'arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.